



Marché du travail, secteur des soins à domicile et femmes issues de l'immigration

(2008)

Table des matières

- I. Les femmes dans l'immigration
  - L'invisibilité des femmes en tant qu'actrices de l'économie
  - L'emploi des femmes immigrées dans les services à domicile
  - Les freins à l'emploi et à la formation des femmes
  
- II. Le développement des services à domicile en Belgique
  - La demande de services à domicile
  - L'organisation des services à domicile
  
- III. Vers une nouvelle division du travail ?

Marie Van den broeck

Secrétariat général FPS

**02/ 515 04 06**

[marie.vandenbroeck@mutsoc.be](mailto:marie.vandenbroeck@mutsoc.be)

## I. Intro

A l'heure actuelle, nos sociétés « modernes » et occidentales sont toujours fondées sur des rapports sociaux entre hommes et femmes, empreints d'inégalités. Par exemple, au regard du marché du travail, de nombreuses discriminations subsistent entre travailleuses et travailleurs, tant sur le plan de l'accès à l'emploi et à la formation qu'au niveau des conditions de travail, des trajectoires professionnelles ou encore des revenus.

Les personnes les moins qualifiées sont les premières victimes de ce système discriminant. Elles occupent le plus souvent des emplois précaires ne respectant pas les normes établies par le Bureau International du Travail en matière de salaire minimum, de congés payés, de paiement des heures supplémentaires, de réglementation des horaires, etc.

Parmi ces travailleurs peu ou pas qualifiés, les femmes constituent un des groupes les plus fragilisés : elles sont en effet surreprésentées dans les secteurs d'emploi les moins attractifs (nettoyage, soins aux personnes, services à domicile...) où le temps partiel et, par conséquent, un salaire partiel sont devenus la règle. Ces métiers exigent, en outre, une grande flexibilité dans les horaires, ne permettant pas une conciliation harmonieuse entre vie professionnelle et responsabilités familiales.

Les femmes peu qualifiées et issues de l'immigration occupent souvent ce type d'activités. Confrontées à la dure réalité du marché du travail, elles sont nombreuses à subir non seulement des discriminations liées à leur sexe mais également en fonction de leurs origines sociales et ethniques. Le phénomène engendre donc une double discrimination.

Dans cette analyse nous tentons de faire le point sur la situation de travailleuses allochtones et de comprendre les mécanismes générant des freins à l'emploi, à la formation ainsi qu'à la mobilité professionnelle de ces personnes.

## II. Les femmes dans l'immigration

### L'invisibilité des femmes en tant qu'actrices de l'économie

Depuis les années 1920 en Belgique, l'immigration a toujours été pensée et organisée en relation avec les systèmes de production (Ouali N., 2003) c'est à dire, en fonction des besoins économiques de main-d'œuvre. De la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin des années 60, une politique d'immigration massive fut mise en place par le biais d'accords bilatéraux entre la Belgique et huit autres pays, pour la plupart, du bassin méditerranéens<sup>1</sup>. Ce sont les hommes qui furent surtout sollicités, pour combler le manque de force de travail dans les exploitations minières, l'industrie lourde et les grands chantiers urbains.

Contrairement à leur mari, les **femmes migrantes**, longtemps associées au simple regroupement familial, n'étaient pas considérées comme des **actrices de l'économie**, de potentielles femmes actives, mais comme des épouses au foyer. Cette vision limitée de l'activité des femmes immigrées explique pourquoi, pendant de nombreuses années, elles ont été absentes des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle.

La crise économique au début des années 70 va renforcer cette **invisibilité**, lorsque l'attitude protectionniste des pays européens durement touchés par la récession provoque la suspension des conventions bilatérales et la fin de l'immigration légale. Aux femmes arrivées dans le cadre d'une procédure de regroupement familial se sont ajoutées celles provenant de l'immigration clandestine, au statut toujours inexistant.

En réalité, **l'arrivée de ces femmes issues de l'immigration**, tant par le regroupement familial que les réfugiées clandestines, **a trouvé son ressort sur le marché du travail** (Alaluf M., 2001)<sup>2</sup> : elles constituent une force de travail flexibles et à faibles coûts et représentent une opportunité idéale pour la société belge, fortement demandeuse de services d'aide et de soins à domicile (garde des enfants, nettoyage, gardes-malades, aide aux personnes âgées...).

Au-delà du désintérêt politique pour la situation de ces femmes, on peut également déplorer le fait que la migration économique féminine n'a pas toujours eu la considération qu'elle mérite dans les travaux de recherche. Depuis peu, en effet, on dispose de chiffres en la

---

<sup>1</sup> Italie, Grèce, Espagne, Maroc, Turquie, Algérie, Tunisie et Yougoslavie

<sup>2</sup> Cité par Ouali N. (2003), *Mondialisation et migrations féminines internationales : L'esclavage au cœur de la modernité*, dans Genre, Travail et Migrations en Europe, Les cahiers du CEDREF, p. 101-112

matière, permettant un peu mieux d'appréhender la réalité du rôle économique des femmes migrantes. Ainsi, en 10 ans, on a constaté une **augmentation globale** considérable de la part des femmes dans l'ensemble des forces de travail d'origine étrangère : elle est passée de 33,6% en 1997 à 43,1% en 2003<sup>3</sup>. Le pourcentage de femmes au sein de la population migrante est également légèrement supérieur au nombre d'hommes puisqu'il atteint 52% en 2004<sup>4</sup>.

Si ces chiffres importants traduisent le rôle grandissant des femmes dans le phénomène de la migration économique, remarquons toutefois qu'ils ne tiennent pas compte de l'emploi des femmes dans le secteur informel. Or, en Europe, à la fin des années 1990, le secteur des services à domicile représentait un des plus gros pourvoyeurs d'emploi au noir pour les migrantes (Ouali N., 2003).

## **L'emploi des femmes immigrées dans les services à domicile**

En Belgique, l'immigration économique des femmes, plus particulièrement dans **le domaine du travail domestique**, s'est beaucoup développée vers la fin des années 80', essentiellement en provenance de pays de l'est (surtout Pologne) puis d'Amérique du Sud, et enfin d'Afrique de l'Ouest et du Nord (Ouali N., 2003). La demande croissante des ménages européens pour des services à domicile a donc fait écho du côté de l'offre de travail. Qu'elles soient formelles ou informelles, les opportunités d'emploi dans **le secteur attirent les migrantes** et encouragent par la même de nouveaux flux de migration (Bettio F. et coll., 2006). Selon ces chercheurs, certains pays se sont même spécialisés dans l'«exportation» de main d'œuvre féminine vers des pays destinataires européens. En Italie, on estime à 500 000, le nombre de personnes employées dans une famille dont 90% sont des femmes.

Le tableau ci-dessous montre la **progression importante de l'emploi des femmes migrantes dans le secteur des services aux ménages**, dans cinq pays européens. Les données manquent pour bon nombre de pays dont la Belgique mais on peut supposer une évolution allant dans le même sens.

La différence entre les taux de croissance peut s'expliquer par des particularités nationales, notamment en fonction du régime d'État-providence et du degré de collectivisation des services d'aides et de soins ou en fonction de la politique d'immigration et de régularisation

---

<sup>3</sup> Chiffres de l'OCDE, base de données sur l'immigration

<sup>4</sup> Chiffre d'Eurostat

des sans-papiers. On remarque en outre que l'écart entre l'emploi des allochtones et des autochtones dans le secteur est de plus en plus grand. Il s'explique à la fois par l'augmentation de la présence des femmes allochtones dans ce type d'emploi et par le recul des autochtones, délaissant ces métiers pour d'autres, plus qualifiés.

Table 7. Employment of women by nationality in some economic activities

	percentage 1994		2004	
	Foreigners	Nationals	Foreigners	Nationals
Household services				
Spain	27.1	6.9	36.0	4.6
France	14.7	3.5	21.1	3.8
Greece	35.0	1.5	42.4	1.3
Italy	10.3	2.3	27.9	1.6
United Kingdom	3.7	1.1	3.1	0.6

Sources : Eurostat. Chiffres cités par Oso Casas L. et Garson J-P (2005)

Notons encore que la forte représentation des femmes issues de l'immigration dans le secteur des soins et de l'aide à domicile peut également s'expliquer par certains préjugés culturels dans nos pays occidentaux. L'idée d'une soi-disante « prédisposition » des femmes africaines et/ou musulmanes à exercer des tâches d'aide et de soins aux personnes, implique que dans le cadre des politiques d'insertion, elles sont quasi-systématiquement orientées vers ce type de métier (Lorenzi A., 2000)<sup>5</sup>. Il arrive, par conséquent, que certaines femmes se retrouvent à exercer dans le secteur des services de proximité alors que cela ne correspond ni à leur profil, ni à leur niveau de qualification.

## Les freins à l'emploi et à la formation des femmes

L'intégration économique et sociale des femmes passe nécessairement par leur insertion sur le marché du travail. Egalement source d'indépendance et d'émancipation, l'accès des femmes à l'emploi est toutefois mis en péril par un certain nombre de contraintes. Celles-ci sont liées notamment aux **responsabilités familiales** pesant encore lourdement sur leurs épaules : le phénomène de la « double journée » est une réalité pour une majorité de travailleuses.

<sup>5</sup> Lorenzi A., (2000), Le rôle des freins culturels dans l'accès des femmes immigrées aux formations qualifiantes, citée par Moninga-Gbogbu J. (2001) dans *L'intégration des femmes migrantes au marché de l'emploi en Belgique*, Le monde Selon les Femmes

Si les **discriminations de genre** existent, les femmes d'origine immigrées doivent en outre faire face aux **discriminations raciales** telles que les discriminations à l'embauche. On constate également des inégalités entre travailleurs autochtones et allochtones en termes de statut, de des salaires, de condition de travail, de formation, etc. Comme l'explique A. Réa (2000) : « A l'intérieur du marché du travail, les jeunes d'origine immigrée occupent des emplois dans les segments secondaires caractérisés par des tâches d'exécution et des conditions de travail pénibles. »

De plus, il met en évidence le phénomène de **hiérarchisation ethnique dans l'insertion professionnelle** : « (...) les étrangers ressortissants d'un Etat membre de la CEE connaissant une meilleure intégration sociale et économique que les étrangers d'origine marocaine et turque qui sont embauchés dans les postes de travail moins qualifiés et moins bien rémunérés. »

Au-delà de ces discriminations, il existe aussi des freins politiques et institutionnels à l'accès au travail et à la formation. Comme le montre une étude réalisée par Le Monde Selon les Femmes<sup>6</sup> auprès d'organismes d'insertion professionnelle, ces obstacles peuvent transformer la recherche d'emploi en un parcours du combattant. Citons ici deux principaux freins : les conditions d'octroi d'un permis de travail ainsi que le manque de reconnaissance des diplômes et des qualifications.

### **Les conditions d'octroi d'un permis de travail**

Comme nous l'expliquons ci-dessus, les femmes issues de l'immigration ont longtemps été associées à des épouses inactives et non comme des « agents économiques ». Les femmes mariées, arrivées dans le cadre d'une procédure de regroupement familial n'ont d'ailleurs jamais obtenu de droits individuels mais seulement des droits dérivés de leur mari, avec une restriction supplémentaire forte dans le cas de l'obtention d'un permis de travail : celui du mari ne permet pas à l'épouse de bénéficier d'un accès au marché du travail.

Ces restrictions empêchent les femmes migrantes d'accéder à un emploi et par conséquent, d'avoir droit à une protection sociale, de parvenir à une indépendance financière, source de leur émancipation.

---

<sup>6</sup> Moninga-Gbogbu J. (2001), *L'intégration des femmes migrantes au marché de l'emploi en Belgique*, Le monde Selon les Femmes

## **La déqualification des forces de travail**

En Belgique, la procédure de reconnaissance ou d'équivalence des diplômes est longue et complexe. Tant pour les hommes que pour les femmes immigrés, la non-reconnaissance des diplômes et des qualifications, interdisant l'accès à la profession, occasionne une sous-qualification sur le marché du travail. En conséquence, ils perçoivent des revenus plus faibles et disposent d'un statut professionnel et social inférieur. Par ailleurs, la sous-qualification des travailleurs immigrés représente une perte en capital humain pour la société d'accueil.

C. Dallera (2007) va plus loin en voyant plutôt un moyen d'exploiter ces travailleurs. Il dénonce un système qui, via une procédure trop rigide, constitue un instrument de contrôle de la mobilité professionnelle des personnes migrantes et permet de les cantonner à des emplois subalternes (...).

## **III. Le développement des services à domicile en Belgique**

### **La demande de services à domicile**

Nous l'évoquons plus haut : la société européenne doit faire face à une demande de services domestiques de plus en plus forte, en particulier au niveau de l'aide et des soins aux personnes âgées. Plusieurs changements dans notre société sont à l'origine d'un tel phénomène.

En première ligne, viennent les mutations démographiques: après le baby-boom ayant suivi la fin de la seconde guerre mondiale, on a assisté à une chute du taux de natalité ainsi qu'à une augmentation de l'espérance de vie, provoquant tout deux un vieillissement rapide de la population. Avec un taux de natalité de 10,29 (naissances/1000 habitants) en 2007, la Belgique se trouve en 185<sup>ème</sup> position sur une liste de 217 pays dont le taux varie de 50,16 (Niger) à 7,34 (Hong Kong)<sup>7</sup>. Parallèlement, le ratio de dépendance (part de la population âgée ou très âgée en fonction de la population totale) n'est pas près de diminuer : aujourd'hui en Belgique, 15% de la population a plus de 65 ans et en 2050, c'est un Belge sur quatre qui aura 65 ans et plus.

---

<sup>7</sup> Source: CIA World Factbook, 2007

Des facteurs d'ordre socio-économique entrent également en jeu. D'une part, il y a l'entrée massive des femmes européennes sur le marché du travail. Même si le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes n'ont pas encore atteint le niveau des hommes, ces travailleuses sont moins disponibles qu'auparavant pour assumer la totalité des tâches domestiques et la prise en charge des aînés. Les services proposés par des femmes migrantes constituent donc une alternative à la traditionnelle prise en charge par les femmes autochtones au sein des familles.

D'autre part, la plus petite taille des familles, conséquence directe de la présence massive des femmes sur le marché du travail, à laquelle s'ajoute une plus grande mobilité géographique des ménages<sup>8</sup> (Bettio F. et coll., 2006), a contribué à déforer la solidarité et la prise en charge intrafamiliale et intergénérationnelle.

## L'organisation et l'évolution des services à domicile

Le degré de prise en charge collective des services d'aide et de soins aux personnes va dépendre du régime d'État-providence d'un pays. Le régime belge, dit « corporatiste », selon la typologie européenne d'Esping-Andersen (1990)<sup>9</sup>, se situe à mi-chemin entre le système « universaliste » des pays scandinaves et le régime « dualiste », propre aux pays méditerranéens.

Dans le *régime universaliste*, l'État est considéré comme responsable de l'organisation des services sociaux d'aide et de soins (Laville J.-L. et Nyssens M., 2001). Il confère donc aux familles des droits à prestation par des professionnels. Les services sont ainsi institutionnalisés : ils sont financés par la collectivité. Par exemple, le secteur des soins aux personnes est un monopole public. A l'opposé, dans le *régime dual*, il n'existe quasi pas de services collectifs et la famille reste le principal pourvoyeur de soins. Le *modèle corporatiste* belge est donc un modèle intermédiaire : historiquement, c'est le tiers-secteur (secteur associatif pluraliste, laïc ou religieux) qui est généralement le prestataire des services et l'État intervient uniquement dans le financement et l'encadrement des prestations. Cette tutelle publique ne garantit cependant pas un accès universel aux services.

M. Nyssens et B. Gilain (2001)<sup>10</sup> ont retracé l'évolution des services d'aides et de soins en Belgique. Dans leur ouvrage, ils montrent clairement le rôle pionnier des bénévoles, après la

---

<sup>8</sup> pour élargir leurs opportunités de travail

<sup>9</sup> Esping-Andersen G., 1990, *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, Polity Press

<sup>10</sup> Cité dans Laville J.-L., Nyssens M. (2001), *Les services sociaux entre associations, État et marchés. L'aide aux personnes âgées*, La Découverte/ M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., Paris

seconde guerre mondial, progressivement regroupés en associations. A l'heure actuelle, elles constituent donc toujours des acteurs de première ligne dans la fourniture de prestations.

Les années 60 constituent une période faste pour le secteur : dans un contexte de croissance économique forte, l'État s'est progressivement investi auprès des associations, via une aide financière mais également en tant que coordinateur de ces services, porteurs d'enjeux collectifs.

Vingt ans plus tard, les tensions économiques et sociales des années 80 vont encourager la restructuration du secteur mais aussi favoriser la mise en place d'innovations. Les objectifs, alors poursuivis par le gouvernement, étaient d'une part, la réduction des dépenses publiques dans le domaine des soins de santé (en limitant les séjours à l'hôpital) et d'autre part, la résorption du chômage et la remise au travail des chômeurs de longues durées et peu qualifiés. A travers ces deux perspectives, les pouvoirs publics ont largement contribué à la multiplicité des acteurs de services à domicile, en instaurant, par exemple, des partenariats financiers avec les mutualités et des pouvoirs publics locaux (provinces, communes et CPAS) mais également par la création de nouvelles prestations « bon marché » proposées par les Agences Locales pour l'Emploi (ALE) \_aujourd'hui remplacées par les titres-services\_ et certaines associations.

L'impact de ces mesures a eu certains effets négatifs sur les soins à domicile, notamment dans le secteur agréé. Comme le souligne les auteurs, la « déprofessionnalisation » d'une partie de ces services pose des questions en terme de qualité des soins.

De plus, ces prestations à bas prix constituent une menace pour la viabilité des barèmes en vigueur dans les services agréés, d'autant plus que le secteur a subi, durant les 80', une hausse des prix. A l'époque, cette augmentation a clairement remis en cause l'accès aux services d'aide et de soins à domicile (Hedebouw et alii, 1990 ; Gilain, 1998)<sup>11</sup>.

Enfin, le coût supplémentaire, ayant été répercuté sur les usagers, a créé, pour certains types de services, une segmentation de l'offre : d'un côté, les usagers solvables achètent des titres-services ou font appel au travail en noir, voire à des indépendants et de l'autre, les associations prennent en charge les demandes non solvables.

---

<sup>11</sup> Cité dans Laville J.-L., Nyssens M. (2001), *Les services sociaux entre associations, État et marchés. L'aide aux personnes âgées*, La Découverte/ M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., Paris

#### **IV. Conclusions : vers une nouvelle division du travail ?**

La demande croissante de services à domicile en Europe est souvent et de plus en plus assurée par des femmes d'origine étrangère (Vaz Cabral G., 2001), à tel point qu'elles remplacent graduellement le travail jusqu'alors informel des femmes autochtones. Ces travailleuses constituent en effet une « alternative » idéale parce qu'elles représentent une force de travail flexible et à faibles coûts. Les préjugés culturels (dévouement domestique, etc.) existants à l'encontre des femmes non-occidentales constituent en outre, une motivation supplémentaire.

La problématique du travail non-déclaré est un aspect non négligeable de l'emploi des femmes dans le secteur. Outre les chômeurs remis au travail et les bénévoles, le travail au noir représente une troisième voie utilisée par certaines organisations et, plus souvent, directement par les usagers pour rendre plus accessibles certains services ménagers et de garde en particulier (Nyssens M. et Gilain B., 2001)<sup>12</sup>.

Les freins politiques et institutionnels à l'emploi et à la formation encouragent ce système d'exploitation. Ils soutiennent l'emploi non-déclaré en maintenant les travailleuses dans le secteur informel, contribuant à la non-reconnaissance de ces femmes en tant qu'actrice de l'économie. Ces barrières à l'emploi vont donc à l'encontre de l'émancipation des femmes et elles donnent lieu à une nouvelle division du travail parmi les femmes, avec comme conséquences, des inégalités en terme de revenus, de couverture sociale et de conditions de travail.

La création des chèques ALE et des titres-services, supposée encourager la remise des personnes travaillant au noir sur le marché de l'emploi, améliore quelque peu la situation mais n'offre pas non plus les meilleures conditions de travail. Par ailleurs, la volonté politique d'ouvrir le champ d'application des titres-services à de nouveaux domaines d'activité (garde des enfants, soins aux personnes dépendantes...) risque de générer des conséquences défavorables pour le secteur agréé (baisse des salaires, déprofessionnalisation des services...).

Les enjeux sous-jacents au secteur des services à domicile sont donc multiples et la problématique mérite une réelle attention de la part des pouvoirs publics.

---

<sup>12</sup> Dans Laville J.-L., Nyssens M. (2001), *Les services sociaux entre associations, État et marchés. L'aide aux personnes âgées*, La Découverte/ M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., Paris

## **Bibliographie**

Bettio F., Simonazzi A., Villa P. (2006), Change in care régimes and female migration: the care drain in the Mediterranean, *Journal of European Social Policy*.

Degavre F. (2005), *Enjeux de développement dans les contextes nord. Le rôle des femmes dans le care et la reproduction du lien social*, Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, Université catholique de Louvain.

Laville J.-L., Nyssens M. (2001), *Les services sociaux entre associations, État et marchés. L'aide aux personnes âgées*, La Découverte/ M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., Paris

Moninga-Gbogbu J. (2001), *L'intégration des femmes migrantes au marché de l'emploi en Belgique*, Le monde Selon les Femmes

Réa A. (2000), *Les jeunes d'origine immigrés : intégrés et discriminés*, Working paper présenté lors de la Rencontre du CEDEM du 7 mars 2002, ULg, Liège, Belgique.

Ouali N. (2003), *Mondialisation et migrations féminines internationales : L'esclavage au cœur de la modernité*, dans *Genre, Travail et Migrations en Europe*, Les cahiers du CEDREF, p. 101-112

Vaz Cabral G., Marengo F. et Tamerlo F. (2001), *Les formes contemporaines d'esclavages dans six pays européens : Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne et Italie*, Paris